



Durée légale travail de nuit

Par **motin**, le **09/03/2010** à **18:51**

Bonjour, rnje suis actuellement receptioniste de nuit dans un hotel depuis plus de 6 ans, suite à un problème temporaire d'effectif dans l'entreprise mon employeur de demande de travailler 7 nuits consécutives (samedi, dimanche, lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi), je précise qu'habituellement je fais 4 nuits pas semaine d'environ 9h00 et que j'ai un contrat à 39h00/semaine. rnDonc mes questions, " a t il le droit me faire travailler 7 nuits consécutivement ? " si oui, suis je dans l'obligation d'accepter ? et si non, quels démarches dois je entreprendre ? en gros quels sont mes droits en tant que travailleurs de nuits ?

Par **babia**, le **09/03/2010** à **20:13**

travailler 7 jours consécutifs c'est interdit, il faut au minimum 1 jour de repos par semaine. rnnde plus la durée maximum de travail hebdomadaire est de 48 heures. (6 jours de 8 heures)rn rnje te conseille de te rapprocher de ton délégué du personnel, de l'inspection du travail ou d'un syndicat pour voir ce qui est prévu dans ta convention collective comme contreparties pour le travail de nuit.